

Luxembourg, le 9 novembre 2016

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre
des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement et Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures:

« Il est prévu de procéder à une révision de la réglementation européenne de 2007 relative aux émissions polluantes concernant notamment les véhicules à essence. La Commission européenne a fixé un taux maximum de rejet pour tous les nouveaux modèles essence mis sur le marché à partir de septembre 2017 et pour l'ensemble des voitures vendues dans l'Union européenne à partir de septembre 2018. Les représentants des firmes automobiles ont demandé la possibilité de dépasser de 300 % le seuil en question. La Commission européenne propose un taux de 50%, comme pour les véhicules diesel. Or pour certaines ONG de défense de l'environnement il ne faudrait pas dépasser ce seuil de plus de 30 %.

A ce sujet j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre et à Monsieur le Ministre :

- Quelle est la position du Gouvernement concernant la proposition de la Commission européenne?*
- Quand pourra être attendue une décision finale dans ce dossier ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération

Gusty GRAAS
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu